REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

REGION ANALAMANGA

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

.....

UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

.....

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 18-26/AOO/TVX/MID/REGAN/PRMP/UGPM

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite â l'Avis Général de Passation des Marchés publics dans le Journal des Marchés Publics n° en date du **05/10/2026** et .

2. Le **REGION ANALAMANGA** sollicite de la part des candidats intéressés des offres et des candidatures sous plis fermés pour fournir
" Travaux de construction de guérite à Analamanga Park ". Les Travaux autre que routiers sont réparties en lot unique. Les Travaux autre que routiers constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable. .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics en ses articles 35 , 63 et 67 en vue de la passation de marché « Contrat-cadre » conclu prix forfaitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
- Nom du Responsable : HERY TIANARIVOATRA Rabary
- Fonction: Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse: Ex Biment Faritany, Rue RABOBALAHY Ambohidahy,1e Etage, Porte 10
- E-mail:

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offre, version éléctronique, doit êtres retiré auprès du REGION ANALAMANGA moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :
- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

libellé au nom de l'Agent Comptable de L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés).

6. Les plis devront parvenir à Ex Biment Faritany, Rue RABOBALAHY Ambohidahy, 1e Etage, Porte 10 au plus tard le 30/11/2026à09 H 30 Min locales et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. La garantie de soumission n'est pas requise.

9. Les titulaires du contrat-cadre issu du présent appel d'offres seront ultérieurement invités à participer à la passation des marchés subséquents.

à Le 29/10/2026

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

